

R.—Vers le 8 ou le 10 août, je pense. Il déposa cette somme de \$10,000 entre mes mains pour la remettre à M. Langevin.

Il informa en même temps M. Langevin, par lettre, je pense, que l'argent était en ma possession et qu'en m'en donnant un reçu je le lui paierais.

La première entrevue que j'aie eue avec M. Langevin à ce sujet, était à bord du bateau pour Québec. Il s'en allait à cette ville et m'a demandé par dépêche télégraphique de le rencontrer, ce que j'ai fait. Il m'a déclaré alors qu'il avait reçu une lettre de Sir Hugh Allan lui disant que s'il me donnait un reçu, je lui paierais l'argent en question, et qu'il ne comprenait pas pourquoi on lui demandait un reçu. Je lui fis réponse que je ne voyais pas quelle raison il pouvait y avoir, et je ne pensais pas qu'il y eût quelque raison particulière. Alors il dit qu'il n'aurait rien à faire à ce sujet et qu'il ne donnerait aucun reçu. Il ignorait complètement quel était le but de Sir Hugh en lui demandant ce reçu, et dans tous les cas il n'en donnerait pas. Il lui semblait que ce n'était pas une souscription gratuite pour aider les élections de Québec, comme Sir George Cartier l'avait promis, et à moins que cet argent ne fût donné comme souscription purement gratuite il ne l'accepterait pas du tout, et de plus il renverrait les 15,000 dollars que Sir George avait ordonné de lui envoyer.

La question paraissait l'exciter vivement. Je l'ai laissé lorsqu'il eût ainsi exprimé sa détermination non-seulement de ne pas accepter l'argent, mais de renvoyer aussi les 15,000 dollars qu'il avait déjà reçus. J'ai informé Sir Hugh Allan par dépêche que M. Langevin ne se sentait pas disposé à donner un reçu, et j'ai demandé, en même temps, l'autorisation de remettre l'argent à M. Langevin sans prendre de reçu. Deux ou trois jours s'étant écoulés sans que j'eusse reçu une réponse, et sachant bien que les élections se faisaient et qu'on aurait probablement besoin d'argent, j'ai pris sur moi la responsabilité d'envoyer de l'argent à M. Langevin par *express*. Je fis connaître aussitôt à Sir Hugh Allan par lettre ce que j'avais fait.

J'ai payé la seconde somme savoir:—20,000 dollars au comité central de Montréal, ayant d'abord obtenu par le télégraphe l'autorisation de Sir Hugh Allan de payer cette somme.

La troisième somme de \$10 000 est celle qui est spécifiée dans la dépêche de Sir John Macdonald. J'ai informé Sir Hugh Allan du paiement de cette dernière somme, ayant obtenu préalablement son autorisation par la voie télégraphique. Je pense que je n'ai eu rien à faire avec d'autres sommes d'argent, que celles que je viens de spécifier.

J'ai conservé ces pièces probantes, ces lettres et ces dépêches dans un tiroir privé de mon bureau, jusqu'au retour de Sir Hugh Allan de Terre-Neuve, et alors je les lui ai données.

Q.—Ne vous êtes-vous jamais départi de ces documents? R.—Non, pas que je sache.

Q.—Vous avez payé la somme de \$20,000 sur la demande contenue dans la lettre que Sir George Cartier vous a écrite le 24 août? R.—Oui.

Q.—Vous avez sans doute eu connaissance des expressions suivantes que l'on trouve dans cette lettre: " Aux mêmes conditions que celles stipulées, pour les montants spécifiés par moi au bas de la lettre du 30 ultimo, adressée à Sir Hugh Allan, envoyez, s'il vous plaît, à Sir John Macdonald la somme de \$10,000 aux mêmes conditions." Qu'avez-vous compris par ces expressions de la lettre de Sir George?

R.—J'ai compris qu'il faisait allusion à la lettre du 30 juillet, dans laquelle il informait Sir Hugh qu'il serait remboursé des avances qu'il ferait.

Q.—Il y a deux lettres de la même date que vous avez rédigées tout d'abord, dont une partie a été ensuite rejetée et le tout modifié par Sir George.

Vous souvenez-vous de la teneur de votre lettre?

R.—Non, je ne m'en souviens pas; mon impression est que la troisième page de la plus longue des deux lettres fut rejetée parce que la fin ne plaisait pas à Sir George, et mon opinion est que l'objection était une objection à la forme vu qu'elle ne regardait que la phraséologie.

Q.—Vous croyez donc que l'en s'objectait non à la question elle-même, mais seulement à la forme de l'expression?

R.—Oui, vous verrez que la fin de cette lettre est une sorte d'avancé que ses vues étant telles il devait s'efforcer de les faire adopter par ses collègues. La manière dont se terminait la teneur de sa lettre différait un peu de ce que je viens de dire, mais non matériellement. Il